

Les enseignants du Collège Jean Monnet  
2 rue Armand Jouault  
35150 Janzé

A M. Le DASEN de l'Académie de Rennes

A Messieurs et Mesdames les IA IPR EPS

S/C de Mme la Principale

**Objet** : refus collectif du rôle de tuteur d'un stagiaire EPS

Monsieur le Recteur,

La préparation de la rentrée 2021-2022 au collège Jean Monnet en EPS soulève de nombreuses interrogations et nous invite, en tant que titulaires d'un poste dans l'établissement et attachés à la qualité du service d'enseignement dû aux élèves, à nous positionner quant à l'affectation possible d'un stagiaire EPS au sein de notre équipe à la rentrée prochaine.

Nous avons en effet appris jeudi 1 juillet 2021 lors du conseil d'administration, qu'un stagiaire EPS allait être affecté pour 6 heures au collège Jean Monnet à la rentrée prochaine. Ceci n'a fait l'objet en amont d'aucune discussion avec l'équipe EPS. Difficile pour nous de le percevoir autrement que comme un passage en force. Pourtant, un échange préalable aurait probablement permis d'éviter de vous en faire part à travers ce courrier.

En effet, si échanges il y avait eu, nous aurions fait remonter à Mme la Principale qu'aucun membre de l'équipe ne souhaitait se positionner en tant que tuteur pour ce stagiaire et ceci pour plusieurs raisons. Deux collègues se voient imposer 2 HSA alourdissant considérablement, comme vous le savez, la charge de travail pesant sur eux et trois autres demandent des temps partiels à 80% afin d'alléger la charge de travail du fait de contraintes personnelles et familiales importantes. Personne dans l'équipe ne se sent en mesure d'accompagner comme il se doit un stagiaire qui entrerait dans le métier.

Nous refuserons collectivement d'endosser ce rôle à la rentrée prochaine.

De plus, nous souhaitons vous faire part de notre profond désaccord avec ce nouveau statut. En effet, ces stagiaires se verront confier des classes en pleine responsabilité 6h hebdomadaires avec tout le travail de préparation que cela demande et l'accompagnement qui en découle (réunions pédagogiques, conseils de classe, suivi des élèves à besoins spécifiques...). Ils devront parallèlement réaliser un mémoire de recherche, valider les UE de leur Master et préparer le concours. Des objectifs difficiles à cumuler de front qui pourraient amener certains d'entre eux à abandonner leur poste au collège en cours d'année nécessitant alors le recours à un remplaçant pour les classes concernées. Les élèves seront évidemment les premières victimes de cette situation.

Par ailleurs, il nous a été annoncé d'importantes contraintes relatives à l'emploi du temps de ces stagiaires qui ne peuvent être présents dans l'établissement que le lundi/mardi/mercredi. N'ayant pas été informés de la possible venue d'un stagiaire comme énoncé précédemment, nous n'avons pas pu prendre en compte ces contraintes dans la réflexion sur la répartition des installations sportives pour la rentrée prochaine, qui, à la demande de la mairie, a dû être terminée dès la mi-juin. A Janzé, cette répartition se fait entre deux écoles primaires, un collège privé, un collège public, une MFR et de nombreuses associations. Vous comprendrez dès lors aisément qu'apporter des modifications, mêmes mineures, dans la répartition de ces installations au vu du nombre d'établissements et d'associations

concernées, ainsi que par le travail de synthèse déjà engagé par la mairie de Janzé, est inconcevable, malgré un partenariat de grande qualité.

D'autre part, nous sommes très attachés à l'association sportive, à son bon fonctionnement et au fait de permettre au plus grand nombre d'élèves de notre établissement de bénéficier d'une association sportive dynamique comme elle l'est depuis de nombreuses années. Ce dynamisme est lié à une offre de pratique très diversifiée et à une répartition des créneaux proposés surtout sur le temps de la pause méridienne. Selon le décret n°2014-460 du 7 mai 2014 relatif à la participation des enseignants d'éducation physique et sportive aux activités sportives scolaires volontaires des élèves, les alternants de la discipline EPS devront réaliser 3 heures d'association sportive pendant un trimestre. Ceci entraînera inévitablement une perte de volume horaire pour les élèves sur les deux autres trimestres. Il nous semble important que nos élèves bénéficient d'une pratique sportive étendue sur l'ensemble de l'année afin de participer à la lutte contre la sédentarité, accentuée par le contexte sanitaire. L'affectation d'un BMP 12h + 2HSA comme initialement prévu avec un forfait d'AS 3 heures sur l'année serait plus en cohérence pour infléchir cette tendance.

Enfin, nous nous permettons de nous interroger sur l'écart de traitement qui existe au regard des stagiaires dans l'enseignement privé et ceux dans l'enseignement public. En effet, le Ministère a décidé d'autoriser l'enseignement privé à utiliser les stagiaires en surnuméraire, c'est-à-dire non pas à la place mais en plus des stagiaires titulaires. Alors que c'est justement ce que demandaient nombre d'associations et de syndicats pour une entrée progressive et accompagnée dans le métier, le ministère le permet désormais, mais uniquement pour l'enseignement privé tandis qu'il ubérise en parallèle l'enseignement public. Ce traitement à deux vitesses est inadmissible et contraire au principe d'égalité.

Vous comprendrez dès lors, Monsieur le DASEN, les multiples raisons qui nous poussent à refuser l'affectation d'un stagiaire EPS au collège Jean Monnet à la rentrée prochaine.

Nous restons à votre disposition pour tout échange ou tout complément d'information que vous jugeriez nécessaire et vous prions d'agréer, Monsieur le DASEN, notre attachement au service public d'éducation.

*L'équipe EPS du collège Jean Monnet.*